



AUTORISATION D'ENTRÉE EN SUISSE
Membre du personnel local recruté à l'étranger
soumis à l'obligation de visa pour prise d'emploi

A retourner à la Mission suisse

Rappel des règles et des conditions conformément aux Lignes directrices

Le membre du personnel local, qui est soumis à l'obligation du visa pour prise d'emploi, selon sa nationalité, et même lorsqu'il est délié de l'obligation de visa pour un court séjour, doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation d'entrée en Suisse pour prise d'activité lucrative à présenter par la mission/délégation. Si la demande est acceptée, la personne recevra, à son arrivée en Suisse, une carte de légitimation de type « E » et, le cas échéant, ses membres de famille également.

MISSION/DÉLÉGATION PERMANENTE DE _____

MEMBRE DU PERSONNEL LOCAL Madame Monsieur

Nom/prénom _____

Nationalité/s _____

Ville/pays de résidence (lors de la demande) _____

Date de naissance _____

Etat civil célibataire marié/e lié/e par un partenariat divorcé/e veuf/ve

Date d'entrée en fonction _____ Lieu de travail locaux de la mission résidence

Fonctions employé/e avec tâches administratives employé/e avec tâches domestiques

Personne remplacée oui, nom, prénom _____ non

L'employé/e viendra avec ses membres de famille oui (compléter l'annexe) non

Sceau officiel de la mission/délégation permanente Date _____

Signature (personne autorisée) _____

Documents à joindre :

- Formulaire « Déclaration de garantie en faveur du membre du personnel local »
- Copie du passeport de la personne
- Au besoin, informations sur les membres de famille (compléter l'annexe)

La Mission suisse retournera à la mission/délégation une copie de la demande avec sa décision.

Après examen, la Mission suisse :

- accepte la demande et a autorisé la représentation suisse compétente à délivrer le visa
- n'accepte pas la demande

Date _____

Signature _____

ANNEXE à la demande d'autorisation d'entrée en Suisse pour l'employé/e local/e

**Demande d'autorisation d'entrée en Suisse pour les membres de famille,
soumis à l'obligation du visa pour regroupement familial**

Uniquement pour les membres de famille qui viennent en Suisse **en même temps que l'employé/e local/e**. Si les membres de famille ont prévu de rejoindre ultérieurement l'employé/e local/e, la mission/délégation devra présenter, le moment venu, une demande d'autorisation d'entrée en Suisse par note verbale.

MISSION/DÉLÉGATION PERMANENTE DE _____

NOM/PRÉNOM DE L'EMPLOYÉ/E LOCAL/E _____

CONJOINT Madame Monsieur

Nom/prénom _____

Nationalité/s _____

Date de naissance _____

Etat civil célibataire marié/e lié/e par un partenariat divorcé/e veuf/ve

ENFANTS (célibataires, jusqu'à 25 ans) (les autres enfants doivent figurer sur une liste séparée et signée)

Nom/prénom _____

Nationalité/s _____

Date de naissance _____ Sexe féminin masculin

Nom/prénom _____

Nationalité/s _____

Date de naissance _____ Sexe féminin masculin

Nom/prénom _____

Nationalité/s _____

Date de naissance _____ Sexe féminin masculin

Documents à joindre :

- Formulaire « Déclaration de garantie en faveur des membres de famille d'un membre du personnel recruté localement »
- Copie du passeport de chaque membre de famille
- Copie de l'acte de mariage/partenariat enregistré du conjoint
- Copie de l'acte de naissance de chaque enfant

La Mission suisse retournera à la mission/délégation une copie de la demande avec sa décision.

Après examen, la Mission suisse :

- accepte la demande et a autorisé la représentation suisse compétente à délivrer le/s visa/s
- n'accepte pas la demande

Date _____

Signature _____